

Réponses à des questions souvent posées sur l'eau embouteillée

Qu'est-ce que l'eau embouteillée?

L'eau embouteillée est l'eau vendue aux consommateurs dans des contenants scellés. Il peut s'agir d'eau « de source » ou d'eau « minérale ». Il peut aussi s'agir d'eau provenant de diverses sources, qui a été traitée afin d'être propre à la consommation humaine et qui a été mise dans des contenants scellés en vue d'être vendue.

Est-ce que je pourrais utiliser de l'eau embouteillée en cas d'urgence?

Oui. Vous pouvez entreposer des quantités et des volumes importants d'eau embouteillée dans votre sous-sol ou votre chambre froide en prévision de problèmes relatifs aux sources de distribution municipales, de catastrophes naturelles comme des tremblements de terre et des tornades, ou en cas de guerre et de retombées nucléaires. L'eau doit être désinfectée, conservée dans des contenants bien scellés, gardée dans des endroits frais et sombres et changée une fois par année. Les producteurs d'eau embouteillée indiquent que leur produit a une durée de stockage de deux ans.

L'eau distillée peut-elle contenir des bactéries?

Oui. La distillation produit une eau relativement libre de bactéries, mais elle ne peut garantir à elle seule que le produit final ne contiendra pas de bactéries. Par exemple, si l'on ne stérilise pas le réservoir et/ou la bouteille avant le remplissage, des micro-organismes peuvent y pénétrer si des mesures appropriées ne sont pas prises. En outre, lorsque le contenant rempli est ouvert, des micro-organismes peuvent s'y introduire.

L'eau embouteillée contient-elle des bactéries?

Dans la plupart des cas, on trouve des bactéries dans l'eau potable embouteillée. Celle-ci est généralement traitée en vue d'éliminer les organismes pathogènes, mais elle n'est pas stérilisée. Règle générale, l'eau stérilisée est destinée à l'industrie pharmaceutique. De nombreuses études ont démontré que la numération bactérienne augmente en flèche après six semaines si l'eau n'est pas réfrigérée. Cependant, puisque la désinfection (par irradiation aux UV ou le traitement à l'ozone) détruit les organismes pathogènes, ce renouvellement naturel de la flore inoffensive de l'eau ne constitue pas un risque pour la santé. Il est recommandé de réfrigérer le contenant d'eau après son ouverture au cas où des bactéries pathogènes y auraient été réintroduites lors de l'ouverture.

L'eau embouteillée pourrait-elle provenir du robinet?

Oui, sauf en ce qui concerne l'eau de source ou l'eau minérale, qui doivent provenir d'une source d'eau potable souterraine et non d'une source de distribution municipale. Il se peut que l'eau embouteillée, notamment l'eau déminéralisée ou l'eau distillée, soit simplement de l'eau du robinet qui a été déminéralisée et qui a fait l'objet

d'un processus visant à réduire la quantité de minéraux et à éliminer les produits chimiques, notamment le chlore.

Les embouteilleurs de boissons gazeuses utilisent-ils les sources de distribution municipales?

Certains le font, d'autres non. Cependant, peu importe d'où provient l'eau, les embouteilleurs de boissons gazeuses soumettent généralement l'eau d'arrivée à des procédés de purification supplémentaires. Les questions supplémentaires sur des boissons gazeuses spécifiques doivent être posées à chaque embouteilleur.

Qu'entend-on par entreposage et utilisation sécuritaires de l'eau embouteillée?

Pour maintenir la pureté de l'eau embouteillée, Santé Canada recommande aux consommateurs de conserver les petites bouteilles d'eau au réfrigérateur, après les avoir ouvertes et de préférence dès l'achat. Les bouteilles d'eau de 18L doivent être utilisées sur une fontaine réfrigérante propre en vue d'éviter la contamination. Afin d'aider les consommateurs à déterminer la fraîcheur du produit, il faut vérifier la date d'embouteillage et de péremption.

Comme beaucoup d'autres produits alimentaires, l'eau embouteillée contient normalement quelques bactéries inoffensives. Cependant, si l'eau est entreposée pendant longtemps à la température de la pièce, ces bactéries peuvent se multiplier rapidement. Dans le cadre d'une étude effectuée en 1988 sur l'eau embouteillée gardée à la température de la pièce pendant 30 jours, Santé Canada a démontré que la numération bactérienne grimpeait en flèche.

Que dois-je faire ou vérifier lorsque j'achète de l'eau embouteillée?

Il est recommandé de prendre les précautions suivantes :

N'achetez que des bouteilles dont le sceau est intact. Examinez l'extérieur et l'intérieur de la bouteille avant de l'acheter. N'achetez pas de bouteilles qui contiennent des corps flottants visibles. Signalez au gérant du magasin et aux fonctionnaires de la santé tout produit altéré ou contenant des corps étrangers;

Ne vous laissez pas leurrer par des étiquettes impressionnantes. Examinez la bouteille et l'étiquette pour y trouver la date ou le code de fabrication, la date de péremption, les résultats d'analyses chimiques (quantité de minéraux), le traitement (p. ex., ozonisée, ozonée, etc.), le numéro de la personne-ressource de l'entreprise, l'emplacement et le type d'eau de source;

Achetez des produits munis d'un bouchon antigaspillage, qui empêche l'eau de s'écouler inutilement et l'air de pénétrer dans la bouteille quand celle-ci doit être remplacée sur la fontaine réfrigérante.

Quels sont les règlements gouvernementaux sur l'eau embouteillée?

Au Canada, l'eau préemballée (eau embouteillée) est définie comme un aliment et est assujettie au Titre 12 du *Règlement sur les aliments et drogues* du Canada. On définit l'eau embouteillée de la façon suivante :

L'eau dite eau minérale ou eau de source est une eau potable (propre à la consommation humaine) obtenue d'une source souterraine et non d'un réseau de distribution publique. L'eau minérale est de l'eau de source qui contient davantage de sels minéraux dissous, généralement plus de 500 milligrammes de matières dissoutes par litre au total. (Le contenu peut varier, tout dépendant des règlements spécifiques de chaque pays. Par exemple, aux États-Unis, l'eau minérale contient plus de 250 milligrammes de matières dissoutes par litre au total.) La composition de l'eau minérale et de l'eau de source ne doit pas être modifiée par l'utilisation de produits chimiques, mais du dioxyde de carbone et de l'ozone peuvent être ajoutés au cours du processus d'embouteillage pour protéger la fraîcheur.

L'eau embouteillée d'autres types est de l'eau qui provient de n'importe quelle source (eau de provenance municipale, eau de puits, etc.) qui peut être traitée afin de devenir propre à la consommation humaine ou pour en modifier la composition. Les traitements comprennent notamment la gazéification, l'ozonisation, l'irradiation aux UV et la filtration pour éliminer les bactéries pathogènes. Cette eau embouteillée peut être distillée ou désionisée par le biais de divers processus afin d'éliminer les minéraux, ou il peut simplement s'agir d'eau de provenance municipale embouteillée pour être vendue. L'étiquette de ces contenants d'eau doit mentionner la façon dont l'eau a été traitée, par exemple « gazéifiée », « déminéralisée », « distillée », ou autre.

Toute eau embouteillée qui est vendue doit être propre à la consommation humaine. L'eau minérale ou l'eau de source ne doit contenir aucune bactérie coliforme ou d'autres substances pathogènes à la source. Les autres types d'eau embouteillée doivent faire l'objet de divers traitements et doivent être conformes aux exigences réglementaires en matière de coliformes et de bactéries aérobies.

La glace préemballée doit aussi être conforme à ces règlements. Puisqu'il s'agit d'aliments, l'eau (embouteillée) et la glace préemballée doivent être conformes à toutes les dispositions de la *Loi sur les aliments et drogues* du Canada.

Par exemple, il est interdit de vendre un produit alimentaire qui a été fabriqué, préparé, conservé, emballé ou entreposé dans des conditions non hygiéniques depuis la fabrication jusqu'à la vente.

Que peut-on faire pour assurer l'utilisation sécuritaire de l'eau embouteillée?

Ne partagez pas les bouteilles, c'est-à-dire ne laissez pas plus qu'une personne boire à même une bouteille. Versez l'eau dans des tasses ou des verres propres si plus d'une personne désire en boire.

En voyage, évitez de boire de l'eau embouteillée, sauf si elle est gazéifiée ou désinfectée. N'achetez que des produits scellés. Essayez le dessus de la bouteille ou de la boîte avant d'y boire ou d'en verser le contenu.

Lorsqu'il est impossible de réfrigérer les bouteilles, gardez-les dans un endroit propre et frais, loin des sources de chaleur et de lumière. Même si les producteurs fixent à deux ans la durée utile ou la date de péremption de l'eau embouteillée, Santé Canada suggère de la remplacer après un an.

Nettoyez régulièrement les fontaines réfrigérantes.

Utilisez des distributrices réfrigérantes qui peuvent garder l'eau réfrigérée.

Si vous achetez de l'eau pour un bébé ou un nourrisson, vérifiez l'étiquette afin de déterminer si l'eau est stérile. Il est préférable de consulter votre médecin ou respecter les instructions relatives aux préparations pour nourrisson. Si vous faites partie d'un groupe à risque, achetez de l'eau embouteillée désinfectée. Si la question vous inquiète particulièrement, faites bouillir l'eau avant de l'utiliser.

Utilisez des fontaines qui filtrent l'air qui pénètre dans la bouteille à mesure que le niveau de l'eau baisse.

Si la teneur en bactéries et en produits chimiques vous préoccupe, communiquez avec l'entreprise qui devrait vous fournir les résultats d'analyses sur papier. On peut communiquer avec la plupart des entreprises en composant le numéro de téléphone indiqué sur les étiquettes, par courrier ou même par Internet.

Gardez la bouteille propre, et préférablement réfrigérée puisque l'eau, le bouchon et le joint peuvent contenir des bactéries. Nettoyez l'extérieur du bouchon et le goulot de la bouteille avant et après chaque utilisation avec de l'eau chaude savonneuse.

Qui vérifie l'eau embouteillée? À quelle fréquence?

L'eau embouteillée est classée comme un aliment et est donc soumise à la même surveillance que tout produit alimentaire vendu au Canada.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) effectue régulièrement des inspections auprès des producteurs canadiens d'eau embouteillée et sur l'échantillonnage et l'analyse des produits canadiens et étrangers. Toutes ces activités visent à assurer que l'eau embouteillée vendue au Canada respecte les exigences du Titre 12 du *Règlement sur les aliments et drogues* et qu'elle est propre à la consommation humaine. Si l'Agence découvre qu'un producteur ne respecte pas les normes canadiennes, des inspecteurs prendront des mesures appropriées pour corriger la situation, notamment assurer un suivi auprès du producteur ou de l'importateur. La plupart des programmes de surveillance ont surtout porté sur la qualité bactériologique des produits offerts sur le marché. Les résultats de ces activités de surveillance indiquent que la majorité des produits analysés sont conformes à la réglementation canadienne.

Certains organismes provinciaux et municipaux effectuent aussi une surveillance de l'eau embouteillée. En outre, les producteurs qui sont membres d'associations d'eaux embouteillées doivent respecter des exigences supplémentaires strictes en vue d'assurer la qualité de leurs produits.